

vre de tout le Canada l'ordre de ne plus envoyer de «jaunes» aux entreprises où une grève légale est en cours?

● (1450)

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la politique du ministère en matière de conflits de travail consiste à garder une attitude neutre et c'est ce que nous tâchons de faire. Nous avisons les personnes en quête d'emplois que telle ou telle usine est en grève. Si elles acceptent d'y travailler, c'est à elles d'en assumer la responsabilité. Elles sont prévenues à l'avance que l'usine est en grève.

M. Rodriguez: Une question supplémentaire. Comme la Commission d'assurance-chômage est tenue en vertu de la loi de ne pas appuyer les grévistes et de rester, dit-on, impartiale, le ministre est-il prêt à reconnaître que les centres de main-d'œuvre du Canada, dont l'existence tient à l'appui des contribuables de tous les secteurs de la société canadienne, n'agissent pas de manière impartiale et qu'ils devraient revoir leurs règlements et songer à les modifier?

M. Cullen: J'estime, monsieur l'Orateur, que nous avons agi comme il se doit. Si un employeur, qui lui aussi a sa large part d'impôts à payer, veut profiter des centres de main-d'œuvre du Canada pour signaler un poste vacant, nous disons aux travailleurs qu'il y a un poste vacant mais que l'usine est en grève. S'il préfère s'abstenir, il ne sera pas pénalisé pour autant.

* * *

L'INDUSTRIE

SYDNEY STEEL CORPORATION—DEMANDE D'APPUI POUR L'OBTENTION DE CONTRATS FAVORISANT AINSI L'EMPLOI

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et découle des propos qu'a tenus le ministre de l'Industrie et du Commerce le jour réservé à l'opposition; il a alors dit qu'à plusieurs reprises, j'avais fait des pressions auprès du gouvernement pour qu'il passe des commandes de matériel ferroviaire à la Sydney Steel Corporation. Connaissant l'intérêt manifesté par le ministre dans cette affaire et le rôle actif qu'il a joué, notamment au niveau des commandes susceptibles d'être passées par le Venezuela, j'aimerais savoir s'il est en mesure de donner au moins quelque encouragement à la région du Cap-Breton. Point n'est besoin de rappeler au premier ministre suppléant le chômage qui frappe les travailleurs de l'usine de la Sydney Steel Corporation.

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, comme l'a bien dit le député, je suis au courant de ce qui se passe à l'aciérie de Sydney. En compagnie du ministre des Transports, j'ai rencontré l'ancien directeur de l'usine, afin de rechercher ensemble des moyens de grossir le carnet de commandes de l'aciérie. Tout ce que je peux dire d'encourageant aujourd'hui, c'est que nous nous occupons sérieusement de ce problème et que nous ferons tout notre possible pour aider rapidement cette aciérie à obtenir des commandes.

* * *

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

L'AUGMENTATION PRÉVUE POUR 1979—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Lorsqu'il nous a présenté hier le budget des dépenses, il a donné le pourcentage d'augmentation par rapport à l'année dernière. Quelle augmentation prévoit-il pour l'année financière 1979, c'est-à-dire pour l'année suivante. Il a déjà donné ce pourcentage, lors de la présentation du budget des dépenses.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, c'est le ministre des Finances qui a avancé un chiffre, dans l'exposé budgétaire de mai dernier, et non pas le président du Conseil du Trésor dans la présentation du budget des dépenses. Je vais me renseigner, mais je ne pourrais pas donner de chiffre aujourd'hui.

* * *

RADIO-CANADA

LA PROMESSE D'UNE MAJORATION DES CRÉDITS—LA JUSTIFICATION DE L'AUGMENTATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans la réponse à une question inscrite au *Feuilleton* le 25 janvier par le député de Vaudreuil, on apprend qu'on a promis à Radio-Canada d'augmenter son budget de 5 p. 100, plus le taux d'inflation, pour les six prochaines années. A-t-on vraiment pris cet engagement et, dans l'affirmative, pourquoi le budget actuel des dépenses prévoit-il 16 p. 100 d'augmentation pour Radio-Canada?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vérifier les termes de l'accord conclu avec Radio-Canada, mais je sais qu'il est question d'un taux de croissance réel—un engagement qui date déjà d'un certain temps—et je pense qu'il est de 5 p. 100. Comme il s'agit d'un taux réel, il tient sans doute compte de l'inflation. Mais je vais vérifier ces chiffres, pour être certain de ne pas me tromper.